

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 juin 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DFA 10 Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2014.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment l'article L. 2511-45 ;

Vu la délibération du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 11 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 2^e arrondissement en date du 13 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 3^e arrondissement en date du 18 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 4^e arrondissement en date du 12 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 5^e arrondissement en date du 11 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 6^e arrondissement en date du 12 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 7^e arrondissement en date du 12 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 8^e arrondissement en date du 12 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 9^e arrondissement en date du 11 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 10^e arrondissement en date du 18 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 11^e arrondissement en date du 12 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 12^e arrondissement en date du 11 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 13^e arrondissement en date du 11 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 14^e arrondissement en date du 11 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 15^e arrondissement en date du 11 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 16^e arrondissement en date du 11 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 17^e arrondissement en date du 11 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 18^e arrondissement en date du 11 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 19^e arrondissement en date du 11 mai 2015 ;
Vu la délibération du Conseil du 20^e arrondissement en date du 11 mai 2015 ;

Vu la délibération 2014 DF 1004 relative au compte de gestion 2013 des Etats Spéciaux d'Arrondissement et la délibération 2015 DFA 11 relative au compte de gestion 2014 des Etats Spéciaux d'Arrondissement ;

Vu la délibération 2013 DF 109 adoptant le Budget Primitif 2014 des Etats Spéciaux d'Arrondissement ;

Vu la délibération 2014 DF 1017 modifiant le montant des dotations destinées aux Etats Spéciaux d'Arrondissement et la délibération 2014 DF 1018 adoptant le Budget Supplémentaire des Etats Spéciaux d'Arrondissement ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'arrêter le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2014 est arrêté conformément aux états annexés à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO